

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

**Modification de l'organisation des services  
dans le secteur ouest de la Commission scolaire des Découvreurs : Décisions  
du Conseil des commissaires**

**Québec, le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010** - Au terme des trois séances de consultation publique au cours desquelles plus de 20 mémoires ont été remis aux membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs en regard de l'analyse du secteur ouest, les décisions suivantes ont été prises lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 30 novembre 2010.

- Offrir le 3<sup>e</sup> cycle du primaire aux écoles Les Bocages et Les Sources à compter de septembre 2011 pour la 5<sup>e</sup> année, et en septembre 2012 pour la 6<sup>e</sup> année et, de ce fait, cesser d'offrir le 3<sup>e</sup> cycle du primaire à l'école des Grandes-Marées selon le même échancier;
- Cesser de dispenser l'ensemble du cours secondaire à l'école des Grandes-Marées à compter de septembre 2011.
- Dispenser le secondaire 4, et l'année suivante le secondaire 5, à l'école des Pionniers lorsque les conditions suivantes seront réunies :
  - les partenariats établis et les autres démarches reliées à l'ajout de locaux permettant de dispenser le secondaire 4 et 5 à l'école des Pionniers assurent le financement de ce projet;
  - l'augmentation démographique attendue dans le secteur de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est concrétisée par l'augmentation de la clientèle à l'école des Pionniers (primaire et secondaire).

Annuellement, le Conseil des commissaires évaluera si ces deux conditions sont réalisées afin de déterminer la date de la mise en œuvre du secondaire 4 à l'école des Pionniers.

En regard de la première résolution, les membres du Conseil ont indiqué que des services de qualité seront maintenus pour les élèves qui demeurent à l'école des Grandes-Marées en 2011-2012, que les préoccupations exprimées par les parents lors de la consultation, en particulier en ce qui concerne des aménagements devant être effectués à l'école Les Bocages, seront prises en compte et qu'il y aura, si nécessaire, ouverture à un partenariat avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'utilisation éventuelle de locaux en lien avec les besoins du service de garde de l'école Les Bocages.

En suivi à la deuxième résolution, le directeur général a été mandaté par le Conseil des commissaires pour analyser et présenter des vocations qui pourraient être envisagées pour l'école des Grandes-Marées, vocations reliées aux autres missions de la Commission scolaire.

Enfin, en complément à la troisième résolution, le directeur général s'est vu confier le mandat d'entreprendre des démarches pour étudier l'ensemble des alternatives qui permettront à l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier de consolider et de développer sa clientèle ainsi que de faire valoir et de mieux faire connaître ses services. Ce mandat sera réalisé en partenariat avec la direction et le Conseil d'établissement de cette école secondaire.

Pour le président de la Commission scolaire, monsieur Alain Fortier « Cette décision est la fin d'un long processus rigoureux qui permet de dégager des orientations très prometteuses pour la Commission scolaire Des Découvreurs. Nous sommes convaincus qu'avec les nouveaux aménagements, la Commission scolaire améliorera les services pédagogiques et parascolaires offerts aux élèves. Nous comprenons que ces changements posent des défis d'ajustements, mais en plaçant l'élève au coeur de nos préoccupations, nous sommes convaincus que tout le monde cheminera ensemble et que nous en tirerons des dividendes ».

-30-

Source : Alain Vézina

Conseiller en communication

Commission scolaire des Découvreurs

Tél : 418-652-2121, poste 4235 ou Cell : 418-999-5812

[alain.vezina@csdecou.qc.ca](mailto:alain.vezina@csdecou.qc.ca)